Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260602-D02062026122DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux juin deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 27 mai 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PÉTIGNY Patrick, PICOT Sonia, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle (procuration à Madame de la VERGNE Aude), Madame COLOMBEAU Estelle (procuration à Madame BODIN Lucie), Monsieur DESBLÉS Hubert (procuration à Monsieur RÉGNIER Teddy), Monsieur DROUILLÉ Jérémie (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame GUÉRIN Florence (procuration à Madame STÉPHAN Aurore), Monsieur PERCHAIS Éric (procuration à Monsieur CHARPENTIER Olivier).

SECRÉTAIRE : Monsieur DAVID Bertrand.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **29**
. absent(s) et non représenté(s) : **0**

OBJET : SALLES FESTIVES
Modification du règlement

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260602-D02062026122DE-DE

Délibération N°2026/122 du Conseil Municipal du 2 juin 2026
Publiée le 5 juin 2026

SALLES FESTIVES
Modification du règlement

Afin de mieux répondre aux sollicitations et aux plaintes du voisinage liées à l'utilisation des salles festives communales, il est proposé de modifier le règlement desdites salles.

Ces ajustements ont pour objectif de renforcer la tranquillité publique, d'améliorer la gestion des locations et de clarifier certaines règles d'utilisation.

Les modifications du règlement annexé, comme vu en commission 1 du *20 mai 2026*, portent sur les points suivants :

- Interdiction des feux d'artifice, sauf accord préalable de la mairie,
- Retenue de la caution en cas de nuisances sonores constatées et corroborées par les services afférents,
- Mise à jour des fins de soirée en semaine pour les locations de la Goulgatière et du Verger (00 h),
- Une seule location par week-end,
- Gratuité des locations de salles (*en dehors de la Clé des Champs*) pour les associations seulement du lundi au jeudi (*et donc payante le week-end*), toute l'année sans exception.

Suite à la présentation du sujet en commission 1 du *20 mai 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'APPROUVER la modification du règlement des salles festives telle que présentée et annexée à la présente délibération ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,





Teddy RÉGNIER

Le Secrétaire de séance,
Bertrand DAVID



Nombre d'élus présents ou représentés : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0